



LES CONSEILS DE LA FORMATION

Éléments clés 2018

Présentés par le bureau de la formation et de l'emploi industriel



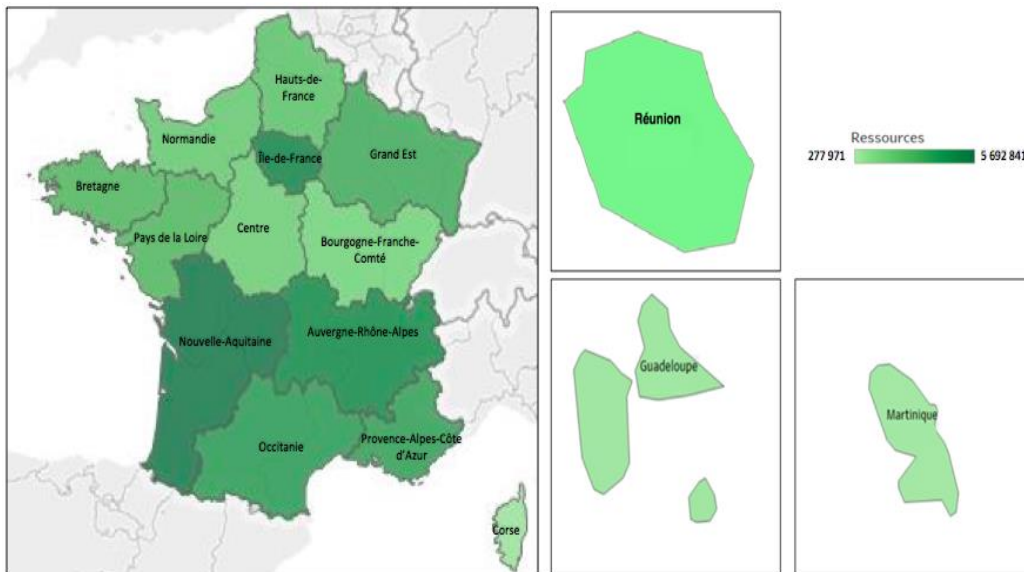
Préambule

- Les conseils de la formation (CF) sont institués auprès des chambres des métiers et de l'artisanat de niveau régional.
Il existe 18 CF dont 13 situés en métropole et 5 dans les DOM.
Les conseils de la formation de Mayotte et Guyane n'ont pas transmis à la DGE de données statistiques sur l'année 2018.

- Les CF contribuent à développer l'acquisition de compétences nécessaires aux un million d'artisans, en finançant les formations généralistes (gestion, informatique, etc...) des chefs d'entreprise artisanale et de leur conjoint collaborateur ou associé.

- Le bureau de la formation et de l'emploi industriel de la DGE élabore la réglementation relative aux CF, anime le réseau des commissaires du gouvernement auprès des CF et réalise le bilan annuel des CF à partir des données qu'ils transmettent.

Les ressources 2018 des CF



36,2 millions d'euros proviennent de la contribution à la formation versée par :

- Les non-micros entrepreneurs (18,2 M€)
- Les micros entrepreneurs (4,8 M€ versés au titre de 2017 et 5,1 M€ versés au titre de 2018)
- Avance remboursable ACOSS (8,1 M€)

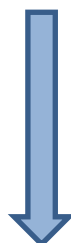


40 133

**STAGIAIRES ONT BENEFICIE
D'UN OU PLUSIEURS
FINANCEMENTS PAR LES CF**

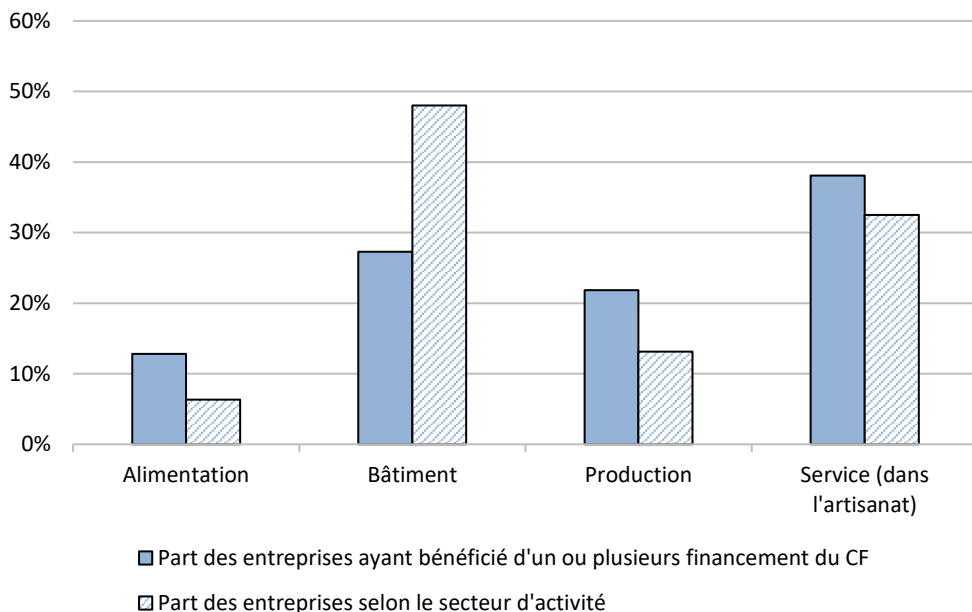


**ILS ONT SUIVI 74 513
FORMATIONS**



**ILS SONT EN ACTIVITE
DANS 39 011
ENTREPRISES**

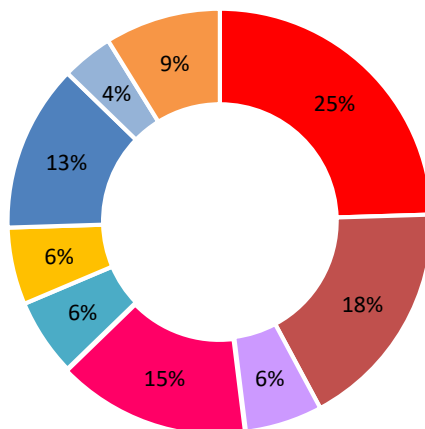
Les entreprises ayant bénéficié de financement des CF par secteur d'activité



Au niveau national, **2,93%** des entreprises artisanales ont bénéficié d'un ou plusieurs financements des conseils de la formation.

Répartition des formations financées par les CF

➤ Selon la nature des actions de formation



- Informatique
- Formation diplômante
- GRH
- Formation créateur
- Gestion et comptabilité
- Commercial et Marketing
- Culture générale
- SPI

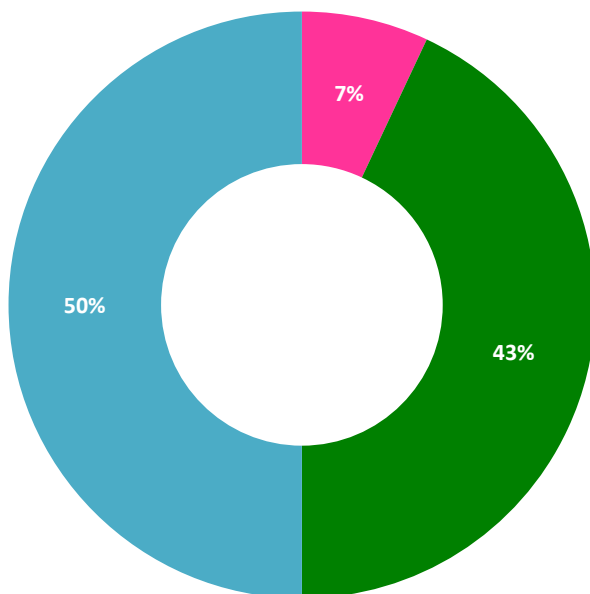
➤ Selon la durée des actions de formations



- Moins de 8h
- De 8h à 14h
- De 14h à 35h
- Plus de 35h

Répartition des stagiaires par tranches d'âges

■ Moins de 30 ans ■ Entre 30 et 45 ans ■ Plus de 45 ans



Répartition des stagiaires selon leur statut

- Femme chef d'entreprise
- Femme conjointe collaboratrice ou associée
- Homme chef d'entreprise
- Homme conjoint collaborateur ou associé

